

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2016

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Michel LEBOUÇ, Sandrine MARTINS, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Pierrette ROBIN, Denis ANDREOLETY, Didier CHAUVIN, Madame Françoise GONICHON, Zaïa ZEGHOUDI, Hélène BISSON, Robert HUOT, Michèle BERREZAI, Jean-Philippe BLOT, Danièle DESCHAMPS, Jean-Noël GAILLEMARD, Pascale GRIHAULT, Myriam REBOURG, Nathalie DEVAUX DAGONNEAU, Christophe ROCHER, Emmanuel COLLIN, Claire JENNEPIN, Michel ATENCIA, Rachid BERRACHOUEDI.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs Maurice DEBAUCHE (pouvoir à Madame Danièle DESCHAMPS), Bruno GUYOT (pouvoir à Monsieur Denis ANDREOLETY), Monsieur Thierry LOUBRADOU (pouvoir à Madame Pierrette ROBIN), Sylvie TRIBOUT (pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BLOT), Nicolas LAROCHE (pouvoir à Monsieur Emmanuel COLLIN), Jacques AZENZA (pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAILLEMARD).

Le tirage au sort des jurés d'assises est effectué à 20h45 dès l'ouverture du conseil municipal.

❖ *Monsieur Michel LEBOUÇ donne quelques informations avant d'ouvrir la séance :*

▶ *Monsieur Michel LEBOUÇ évoque l'avenir du centre commercial MAG 2000 et indique qu'il a demandé au Sous-préfet d'intervenir car les travaux de mise aux normes de sécurité n'ont toujours pas été effectués.*

▶ *Monsieur le Maire indique que se sont rassemblés le sous-préfet, Monsieur BOUDENE, gestionnaire du syndic, Monsieur DEMEQUENEME, représentant le conseil syndical, les services concernés de la ville et lui-même autour d'une table ronde. Il précise que Monsieur le Sous-Préfet a été clair sur sa position et a posé deux conditions :*

- *Soit le centre commercial possède un état financier et un plan de charge des travaux et il les communique dans les 15 jours avec une confirmation de la mise en œuvre des travaux et un échéancier,*
- *Soit rien n'est fait et le sous-préfet ordonnera la fermeture du centre.*

▶ *Monsieur le Maire ajoute que sa priorité est la sécurité de tous mais qu'une autre de ses priorités est aussi le maintien de la poste. Il informe qu'il a rencontré les responsables de la Poste, qu'il a également réuni les Maires du plateau à qui il a proposé de faire approuver cette motion lors de leurs conseils municipaux respectifs.*

▶ *Le Maire informe que la fête des voisins aura lieu le vendredi 27 mai 2016 et le samedi 28 mai 2016. Il dit avoir reçu une demande, à titre exceptionnel, concernant la possibilité de fêter les 40 ans d'une rue pendant la période de la fête des voisins. Il précise qu'il s'agit de la seule exception qu'il accordera. Il y aura donc cette année trois dates pour la fête des voisins.*

▶ *Monsieur le Maire dit qu'il souhaite organiser des réunions de quartiers comme chaque année et demande à Monsieur Didier CHAUVIN d'informer le conseil municipal du calendrier.*

▶ *Monsieur Didier CHAUVIN énumère les dates suivantes :*

- Le 18 mai 2016 à l'école des Marronniers
- Le 01 juin à l'école des Tilleuls
- Le 15 juin à la salle des Familles pour le périmètre Mare Pasloue et mairie.

► Monsieur Michel LEBouc dit qu'il s'agit d'un moment important pour lui et sa majorité municipale et indique que ces réunions auront lieu le soir. Il précise que ces rencontres avec les Magnanvillois ne sont pas limités aux réunions de quartier puisqu'il reste à l'écoute des Magnanvillois tout au long de l'année pour recueillir leurs doléances.

► Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique menée par le bailleur Effidis avec le soutien de la municipalité a été présentée à une soixantaine de personnes le 29 mars 2016, à la Ferme. Il dit être intervenu en faveur des locataires de la rue des cerisiers et des sentes des troènes, mimosas et tamaris pour faciliter l'acquisition de leur maison à des conditions préférentielles. Il mentionne avoir négocié un prix plafond de - 35% ce qui représente environ 110 000 € pour un T4 avec un petit jardin.

Il précise qu'il n'y a aucune obligation d'acheter le logement mais qu'il s'agit d'une réelle opportunité de devenir propriétaire à un prix de vente adapté et en dessous du marché. Il a rassuré tout le monde, ces logements comptent de nombreuses personnes âgées souvent avec des petits revenus. Par conséquent ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas acheter ont la possibilité de rester locataires. Néanmoins, les descendants et ascendants pourront acheter pour les grands parents n'ayant pas les ressources.

Il ajoute qu'il s'agit de logement sociaux et qu'il essaie de maintenir le taux de pourcentage réglementaire (de 25%) afin qu'il n'y ait pas d'impact sur les impôts des Magnanvillois.

► Monsieur Michel LEBouc annonce que la fête de la ville aura lieu le 4 juin 2016 sur le site de la Mare Pasloue. Il précise que sera présenté lors de cet événement le futur projet immobilier de la Mare Pasloue. Il s'agira d'une fête ludique et familiale, accessible à tout le monde. Les promoteurs et les architectes seront présents également pour présenter ce projet qui devrait voir le jour en 2019.

► Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé par quelques administrés sur le retour des prostituées sur l'avenue de l'Europe. Il dit être étonné car il pensait que cette situation avait été réglée.

Il dit qu'il a sollicité les forces de l'ordre qui ont multiplié les rondes le week end dernier, il semblerait qu'elles ne soient plus à Magnanville. Il rappelle qu'une loi a été votée et le clientélisme est passible d'une amende de 1500€, cette loi sera un appui si toutefois elles revenaient. Il ajoute qu'il tient à remercier sincèrement Madame la Députée, Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER qui s'est beaucoup impliquée, son aide a été importante.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION

Par courrier du 25 mars 2016 Madame Denise BRETONNIERE lui a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.2121-4, la démission d'un conseiller municipal est effective dès sa réception par le Maire. Cette lettre est transmise pour information à Monsieur le sous-Préfet.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Compte tenu des résultats lors des dernières élections municipales, il est proposé à Monsieur Rachid BERROUACHEDI de bien vouloir rejoindre les membres du Conseil Municipal.

- Il est proposé aux membres du Conseil qu'il intègre la commission «Travaux/Voiries/Espaces Verts/Patrimoine » où la ville est représentée, en lieu et place du conseiller communal démissionnaire.

- Monsieur Michel LÉBOUC demande à Monsieur Rachid BERRACHOUEDI s'il souhaite être membre du conseil municipal de Magnanville.
- Monsieur Rachid BERRACHOUEDI répond qu'il accepte.
- Monsieur le Maire invite Monsieur Rachid BERRACHOUEDI à rejoindre la table du conseil municipal et lui souhaite la bienvenue. Il propose alors de passer au vote concernant son intégration à la commission «Travaux/Voiries/Espaces Verts/Patrimoine ».

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'intégration à la commission «Travaux/Voiries/Espaces Verts/Patrimoine » par Monsieur Rachid BERROUACHEDI, Conseiller Municipal, en lieu et place de Madame Denise BRETONNIERE

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte Administratif 2015 de la Commune est présenté en concordance avec le Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal, fait apparaître, en écritures de l'exercice, les résultats bruts suivants :

Section d'Investissement

Total des recettes de l'exercice :	1 648 076,50 €
Total des dépenses de l'exercice :	<u>794 589,88 €</u>
soit un excédent brut de l'exercice de :	853 486,62 €

Section de Fonctionnement

Total des recettes de l'exercice :	5 852 725,20 €
Total des dépenses de l'exercice :	<u>5 465 616,55 €</u>
soit un excédent brut de l'exercice de :	387 108,65 €

Compte tenu de la reprise des résultats 2014 reportés (1 216 980,47 € en Investissement et 301 467,84 € en Fonctionnement), la balance générale présente un excédent global brut de 2 759 043,58 €.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les réalisations en dépenses de l'exercice 2015 se situent à 66.07 % pour l'investissement dont 38.84 % de RAR et à 93,53 % pour le fonctionnement.

En application de la M 14, il convient de définir le besoin de financement de la Section d'Investissement en tenant compte des « Restes à Réaliser » constatés au 31 décembre 2015.

Besoin de financement de la Section d'Investissement :

- Excédent de l'exercice	853 486,62 €
--------------------------	--------------

- Excédent d'Investissement reporté (constaté au C.A. 2014)	+1 216 980,47 €
Excédent brut d'investissement :	<hr/> 2 070 467,09 €

Restes à Réaliser 2015 :

- Dépenses	1 133 471,52 €
Disponible	<hr/> 936 995,57 €

Il n'y a donc pas de besoin de financement.

Résultat cumulé de la Section de Fonctionnement :

- Excédent de l'exercice	387 108,65 €
- Excédent de fonctionnement reporté (constaté au C.A. 2014)	+ 301 467,84 €
	<hr/>

Excédent de la Section de Fonctionnement 688 576,49€

Le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement constitue le résultat à affecter.

L'affectation du résultat de fonctionnement fera l'objet d'une délibération spécifique.

La Commission Politique Financière réunie en séance le 4 avril 2016 a émis un avis favorable.

- *Madame Sandrine MARTINS demande s'il y a des questions au sujet du compte administratif.*
- *Monsieur Emmanuel COLLIN donne lecture de points suivants :*
- *Il dit avoir pointé, lors du précédent débat d'orientation budgétaire, une dégradation très sensible de la situation financière de la commune depuis 2012. Il dit que les chiffres 2015 confirment cette dégradation.*
- *Il dit constater la progression des charges de fonctionnement (+2,8%) et dit qu'elle est supérieure à celle des produits (+2,1%). Il ajoute que l'épargne brute est en diminution pour la 4^{ème} année et donne le pourcentage suivant : -3,9%.*
- *Il ajoute que la situation est préoccupante car les recettes courantes de fonctionnement ont progressé deux fois moins vite (+1,5%) que les dépenses courantes (+2,8%) provoquant une nouvelle chute de l'épargne de gestion de près de 10% !*
- *Il dit que la commune se trouve menacée et rappelle qu'il est nécessaire d'anticiper une baisse des recettes de fonctionnement et non plus une stabilité.*
- *Il rappelle que la baisse des dotations versées par l'Etat a été engagée en 2014. Elle s'accroît sur la période 2015-2017. Quant au recours au levier fiscal et tarifaire, il ne peut constituer une variable d'ajustement mécanique à l'équilibre du budget.*
- *Il renouvelle leur souhait pour que la question de la politique tarifaire de la commune soit couplée au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget.*

- Il dit que c'est l'absence de maîtrise des dépenses d'exploitation qui expliquent aujourd'hui la dégradation de la situation financière de Magnanville, que les dépenses d'exploitation progressent de près de 5% par an. Il ajoute que les dépenses de personnel ont progressé de 4,4% sur les deux dernières années ; les charges à caractère générale de 5,3% !
- Il rajoute que les premières victimes de cette envolée des charges sont les associations et que c'est le seul poste de charges qui recule.
- Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur les chiffres, il regrette qu'il y n'y ait pas des propositions plutôt que du récit de pourcentage. A la lecture de Monsieur Emmanuel COLLIN il dit comprendre que la proposition du groupe est de licencier du personnel. Il affirme qu'il y a une erreur d'analyse concernant les subventions des associations alors qu'il n'y a eu aucune baisse des subventions associatives.
- Monsieur Michel LEBOUC demande qu'on lui explique pourquoi ce désaccord puisque le représentant de leur groupe présent à la commission Politique Financière a approuvé le compte administratif.
- Madame MARTINS précise que la principale baisse concerne les budgets annexes soit la caisse des écoles et la RPA. Sur l'ensemble du tissu associatif il n'a eu aucune baisse. Sur la dégradation financière effectivement c'est un constat qu'on fait un peu partout ; la diminution de 300 000 € de nos ressources est un fait. Même s'il y a une augmentation de 2,8 % des dépenses elle est moindre contrairement aux augmentations connues auparavant. Elle ajoute que les recettes ont également augmenté ce qui signifie que la méthodologie de la ville est différente dans la construction du budget.
- Les services ont fait de gros efforts sur la diminution des coûts et la mutualisation des services. Elle souhaite donc remercier le service financier pour l'énorme travail de qualité effectué sur le budget et ajoute que cette méthodologie commence à porter ses fruits.
- Monsieur Michel LEBOUC souhaite remercier les services pour leur implication et leur travail.
- Madame Véronique PÉE remercie Monsieur le Maire et sa 1^{ère} adjointe au nom du personnel.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif en concordance avec le compte de gestion 2015.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Il est proposé aux membres du conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Constatant que le Compte Administratif devrait présenter :

- un excédent de fonctionnement de :	688 576,49 €
y compris l'excédent 2014 reporté de :	301 467,84 €

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) ex. 2014	301 467,84
Virement à la section d'investissement
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	387 108,65
<u>A) EXCEDENT AU 31/12/2015</u>	688 576,49
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
Déficit résiduel à reporter
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	688 576,49
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	400 000,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	288 576,49
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
<u>B) DEFICIT AU 31/12/....</u>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 19...
Excédent disponible (voir A - solde disponible)
<u>C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</u>	

La Commission Politique Financière réunie en séance le 4 avril 2016 a émis un avis favorable.

- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI souhaite savoir quel est le ou les projet(s) auxquels seront affectés les 400 000€*
- *Madame Sandrine MARTINS explique qu'il s'agit d'une réserve et que le détail ne peut de ce fait pas être précisé dans l'immédiat, il le sera le moment venu.*

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Monsieur Nicolas LAROCHE rejoint la séance à 21h40.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE ET BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016, qui est présenté en équilibre à la somme de 8 872 310,52 €uros, est un document de prévisions budgétaires et aussi un document de liaison entre les exercices puisqu'il reprend, d'une part, les résultats de l'exercice 2015 et, d'autre part, les « Restes à Réaliser » constatés au Compte Administratif 2015.

La Section de Fonctionnement s'élève à 5 791 531,00 € et celle d'Investissement à 3 080 779,52 € (dont 1 133 471,52 € de « Restes à Réaliser –Dépenses 2015 »).

En Section de Fonctionnement, il convient de calculer le total des dépenses réelles de fonctionnement en retirant le virement à la Section d'Investissement ainsi que les dotations aux amortissements. Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2016 s'élèvent à : 5 489 245,78 €.

Elles sont consacrées pour :

- 53,21 % aux frais de personnel.
- 31,92 % aux charges à caractère général.
- 12,68 % aux charges de gestion courante.
- 0,96 % aux atténuations de produits.
- 0,87 % aux dépenses imprévues.
- 0,20 % aux charges exceptionnelles.
- 0,16 % aux charges financières.

La marge brute d'autofinancement représente 5,49 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 5 502 954,51 €.

Elles sont constituées pour :

- 68,28 % de produits des impôts et taxes (dont 53,42 % au titre des 3 taxes et 8,39 % au titre de l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine)
- 20,59 % de dotations et participations
- 9,34 % de produits des services, du domaine et ventes
- 1,20 % de produits de gestion courante
- 0,42 % d'atténuations de charges
- 0,17 % de produits financiers et exceptionnels

En Section d'investissement, les nouvelles dépenses (hors « Restes à Réaliser » 2015), sont consacrées pour :

- 75,04 % aux travaux d'immobilisations
- 13,95 % aux acquisitions de biens mobiliers, logiciels et études dont 0,07 % pour l'opération d'équipement suivante :

Opération 20 : Acq. d'une surface aménagée pour un local médical

- 6,17 % pour les dépenses imprévues
- 3,00 % pour le reversement de la taxe d'aménagement à la CU
- 1,84 % pour le remboursement des emprunts

Les Recettes de la Section d'Investissement (hors reprise du résultat pour financer les « Restes à Réaliser » 2015) proviennent pour :

- 39,59 % de l'affectation en réserve sur le résultat de fonctionnement 2015
- 19,80 % des subventions (CU, Préfecture et autres)
- 15,07 % des amortissements des immobilisations
- 14,85 % du virement de la section de fonctionnement
- 10,69 % du Fonds de compensation de la T.V.A.

La Communauté Urbaine, GPS&O, a présenté son débat d'orientations budgétaires lors de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 24/03/2016.

Lors de cette séance, il a été évoqué et expliqué le principe de neutralité fiscale pour les ménages pour 2016. Pour notre commune, la Communauté Urbaine propose, dans le respect de ce principe, une baisse des taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti, baisse qui serait compensée pour le budget communal par une attribution de compensation de même montant (détail annexe 1 et annexe 2).

Ceci étant, pour équilibrer le budget communal 2016, il est proposé d'augmenter les taux de la fiscalité locale de 1 %.

Compte tenu de ces 2 éléments (baisse proposée par la Communauté Urbaine et hausse nécessaire pour l'équilibre du budget communal), il est proposé les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation:	17,22 %
Foncier Bâti :	19,83 %
Foncier Non Bâti:	97,00 %

La Commission Politique Financière réunie en séance le 4 avril 2016 a émis un avis favorable à la majorité (1 abstention pour les deux propositions citées ci-dessus).

- *Monsieur Emmanuel COLLIN dit que le budget primitif proposé ce soir se traduit par un ralentissement de la hausse des dépenses et ils ne peuvent que l'encourager. Cependant l'augmentation des charges à caractère général continue à être trop importante à cause notamment des dépenses énergétiques. Une politique ambitieuse limitant les dépenses est nécessaire.*
- *Il dit que l'an passé ils avaient proposé de diminuer l'enveloppe des imprévus de 30 000€ pour éviter de toucher aux taxes d'habitation et foncières qui ne sont pas des leviers de variables d'ajustement du budget. Il insiste sur la faiblesse d'investissement pour la 3^{ème} année consécutive. Et enfin il ajoute que le report du PPI à partir de 2017 traduit la faiblesse d'investissement de la ville. Il ajoute qu'il faudrait investir dans les demandes de subvention par le biais du fond de soutien pour les collectivités locales.*
- *Monsieur le Maire précise que la politique de la ville sur les investissements a changé et que la priorité est de réfléchir sur les choix d'investissement, il ajoute que la priorité est l'importance des programmations des plans pluriannuels des investissements. Il donne pour exemple, les infrastructures qui tendent à être obsolètes comme le complexe sportif ou les écoles.*
- *Il dit qu'il pense aujourd'hui que « faire tout seul » est impossible et que la mutualisation doit être une solution pour l'avenir de la ville. Il ajoute que son objectif est de réunir différents maires afin d'étudier les possibilités de mutualisation car il souhaite une mutualisation choisie et réfléchie dans le cadre d'un PPI. Il précise qu'il faut laisser un peu de temps pour que cela se mette en place.*

Il dit qu'il préfère investir pour baisser les coûts de fonctionnement, il donne l'exemple des radiateurs et de l'éclairage public pour lequel nous avons été félicités par le trésorier. Il veut des investissements réfléchis.

- *Sa priorité est l'investissement et la baisse des dépenses. Le maire invite le conseil à s'informer sur les augmentations que les autres communes mettent en place. Il rappelle que le département a augmenté de 66% le taux de sa taxe foncière pour 2016...*
- *Monsieur le Maire souhaite aborder la neutralité fiscale, il y a eu beaucoup de réflexion sur le sujet. La CU a décidé de mettre un 1^{er} taux d'imposition 7.62% pour maintenir les 50 000 000€ de frais de fonctionnement.*
- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI demande ce que va représenter cette hausse de 1% sur le budget.*
- *Madame Isabelle BLIN répond que cela représente environ 33 000€*

Le Conseil, à la majorité (5 abstentions : COLLIN, JENNEPIN, BERRACHOUEDI, LAROCHE, ATENCIA), fixe les taux d'imposition 2016 énumérés ci-dessus.

- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI demande ce qu'il y a derrière les montants d'investissement.*
- *Madame Sandrine MARTINS explique qu'on ne peut répondre à cette question puisque la Communauté Urbaine et la commune sont en cours de réflexion sur les conventions (voirie).*
- *Monsieur le Maire ajoute qu'il est en train de travailler sur le PPI et qu'il présentera les projets en temps venu.*
- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI demande pourquoi rien n'est inscrit dans la case dotation de la DCR et note qu'il y a une différence 3 263€*
- *Madame Sandrine MARTINS explique que la municipalité n'avait pas reçu l'information de la DGCL la semaine dernière, et que seuls les éléments qui ont été reçus ont été inscrits dans le budget. Elle ajoute que la nouveauté cette année est qu'il y aura certainement un budget supplémentaire au mois de septembre notamment concernant les éléments liés à la Communauté Urbaine.*

Le Conseil, à la majorité (4 abstentions : COLLIN, JENNEPIN, LAROCHE, ATENCIA), adopte le Budget Primitif 2016

SUBVENTION ECOLE DES 4 Z'ARTS – 2ème ACOMPTE

Compte tenu des dépenses du second trimestre, l'Ecole des 4 Z'Arts aurait besoin, pour des questions de trésorerie, d'un deuxième acompte.

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet cette avance sur subvention, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente et sous réserve que l'association soit liée par convention à la collectivité.

Ceci étant le cas pour l'Ecole des 4 Z'Arts, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'un deuxième acompte sur la base de 25 % de la subvention versée en 2015 à savoir :

-22 851,00 euros (25% de 91 404,00).

Il est précisé que le solde de la subvention, sous réserve de justificatifs, pourrait être versé à l'Ecole des 4 Z'Arts en Juillet conformément à la convention en cours.

- *Monsieur le Maire informe que la municipalité ne baisse pas les subventions et au contraire va rechercher des participations financières extérieures notamment par le biais de l'ex CAMY*

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser le 2^{ème} acompte au profit de l'Ecole des 4 Z'Arts.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE – STOCK FONCIER DÉTENU PAR L'EPFIF POUR LE COMPTE DE MAGNAVILLE

La commune et l'Etablissement Public foncier Ile-de-France ont signé des conventions de partenariat afin de permettre la réalisation de projets de construction de logements en procédant à des acquisitions foncières.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2241-1, il convient que le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'établissement public foncier pour le compte de la commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

Il est annexé à ce rapport un tableau rendant compte du montant du stock détenu par l'Etablissement Public foncier Ile-de-France pour le compte de la commune au 31 décembre 2015.

- *Monsieur Emmanuel COLLIN demande pourquoi la zone des Brosses ne figure pas sur le document alors que la ville, sauf erreur de sa part, a pris un engagement auprès de l'EPFIF.*
- *Monsieur le Maire indique qu'il y a des conventions d'études mais pas foncière et qu'il n'y a pas eu de rachat foncier pour cette zone.*

Le Conseil, à l'unanimité, valide le bilan ci-dessous des acquisitions et cessions opérées par l'établissement public foncier pour le compte de la commune.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNÉ PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Dans le cadre de la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel la mise en concurrence des fournisseurs de gaz est obligatoire pour les bâtiments consommant plus de 30MWh/an. Il est donc dans l'obligation, pour les acheteurs publics, de choisir un fournisseur de gaz après mise en concurrence.

Dans ce contexte le syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) a lancé en 2014 un groupement de commandes d'achat de gaz naturel ouvert aux acheteurs publics. Ce dispositif permet de faire bénéficier de tarifs compétitifs à ses adhérents. Ces derniers conservent la gestion pleine et entière de leur consommation en énergie.

Le syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement afin permettre à la Commune de bénéficier des meilleurs tarifs s'agissant de l'achat de gaz naturel.

L'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel a été approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines 17 mars 2016,

La collectivité de Magnanville a des besoins en matière d'achat de gaz pour ses bâtiments communaux, il est dans son intérêt d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel pour ses besoins propres.

- *Monsieur Christian RUDELLE précise que la même chose avait été faite pour l'électricité et que cela avait permis une baisse de 8%.*
- *Monsieur le Maire indique qu'il a mandaté Monsieur Robert HUOT au SEY 78, il ajoute qu'il est tout de même sceptique sur la durée de ces économies (3 ans). Il dit être porteur des valeurs du service public, le coût ne doit pas être le seul critère de choix. Le service et les valeurs du service public sont également des critères importants.*
- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI propose le SIPPAREC.*
- *Monsieur Michel LEBouc indique que le SIPPAREC couvre toute l'Île-de-France, il dit que la Municipalité*

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA POSTE

Les maires des communes du plateau, réunis le 25 mars 2016, manifestent leur inquiétude face à la possible fermeture définitive du bureau de poste du centre commercial Mag 2000 à Magnanville.

Ce service public de proximité est d'une grande utilité. Il est en effet très fréquenté par les Magnanvillois mais aussi par les habitants des communes avoisinantes (Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Perdreauville, Soindres et Le Tertre-Saint-Denis).

Cette fermeture contraindrait les usagers à s'orienter vers les bureaux de Mantes-la-Ville ou de Mantes-la-Jolie dont certains sont dans l'incapacité de se rendre.

Plus qu'un point relais, il donne accès à tous les services proposés par la Poste et la Banque postale.

Nous, maires des communes de Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Magnanville, Perdreauxville, Soindres et Le Tertre-Saint-Denis, demandons donc le maintien de ce service public de proximité pour nos habitants.

- *Monsieur le Maire explique qu'il a reçu les responsables du service de la Poste et qu'il les a informés que si l'état venait à demander la fermeture du centre MAG 2000 il proposerait des solutions.*
- *Monsieur Rachid BERRACHOUEDI demande quelle est la solution envisagée.*
- *Monsieur le Maire dit que les solutions existent mais qu'il ne peut pas en parler tant que l'avenir du MAG 2000 n'est pas encore scellé.*
- *Il ajoute que la municipalité travaille sur ce projet avec le Sous-préfet et tenait à remercier officiellement Monsieur Frédéric VISEUR pour sa collaboration et son implication sur ce dossier.*

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la motion ci-dessus, pour le maintien de service public de proximité de la Poste.

MOTION SUR L'AVENIR DE LA CENTRALE EDF DE PORCHEVILLE

La direction nationale d'EDF a annoncé, lors d'un Comité Central d'Entreprise, la fermeture de la centrale EDF de Porcheville pour 2018.

Cette décision vient contredire les annonces qui avaient été faites lors d'une réunion tenue à Limay le 16 octobre 2015 entre l'Etat, la députée de la 8ème circonscription des Yvelines, la DRIEE, plusieurs maires du territoire de la CU, la direction d'EDF et les représentants du personnel.

Lors de cette réunion, la direction avait annoncé une fermeture du site de Porcheville pour 2022. Cette position laissait le temps de mettre en place un comité de suivi avec les différents partenaires pour élaborer - dans la concertation - un projet permettant de maintenir l'emploi, l'activité économique et la recherche d'innovation environnementale sur notre bassin de vie.

La fermeture du site EDF de Porcheville aura des conséquences lourdes pour notre territoire.

Considérant l'impact social de cette décision qui concerne environ 250 salariés devant être transférés sur d'autres sites et – plus loin – plusieurs centaines d'emplois induits,

Considérant l'impact fiscal de cette fermeture tant sur la perte de cotisation foncière des entreprises (CFE) que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),

Considérant que notre territoire souffre déjà de la désindustrialisation,

Pour ces raisons, la municipalité exprime le souhait :

- que les élus de la Communauté Urbaine, Grand Paris Seine & Oise soit associés, dès le début, à l'élaboration du projet de reconversion du site,

- que le foncier occupé par l'activité précédente soit libéré dans les plus brefs délais et qu'il soit intégré à la réflexion relative à l'extension de l'activité portuaire de Limay,
- que la reconversion du site soit envisagée en respectant un véritable principe de continuité entre les activités passées et futures,
- que la forte identité industrielle du site puisse être conservée autant que possible.

La municipalité est convaincue que l'importance de ce site doit impérativement conduire à l'élaboration d'un projet répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la communauté urbaine.

- *Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une motion qui a été votée lors du dernier conseil communautaire, qu'il s'agit d'un site avantageux de par sa position géographique et par les emplois que le site génère.*
- *Il dit que le Sous-Préfet s'investit également à ce sujet. Il souhaite des solutions de développement économique concernant cette zone et surtout que la réserve foncière ne soit pas bloquée.*

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la motion sur l'avenir de la centrale EDF de Porcheville.